



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



EDITORIAL

Alternance(s)

Octobre rose un rendez-vous annuel important et attendu.

Important car il n'est de meilleure pédagogie que la répétition, sans relâche, de la nécessité du dépistage du cancer du sein. Ce sujet concerne chacune d'entre nous et la mammographie est un acte essentiel à accomplir régulièrement dans notre vie.

C'est aussi un rendez-vous attendu car la lecture des résultats obtenus l'année précédente, permet de mesurer l'impact de

cette communication et surtout de voir les chiffres du cancer du sein enfin diminuer.

Malgré ces efforts de prévention, le

nombre de femmes qui n'accèdent pas aux soins médicaux en raison de trop grandes inégalités sociales en matière de santé est toujours préoccupant.

L'association Doc 31 – Dépistage Organisé des Cancers – se mobilise, sur le terrain, pour favoriser l'accès des femmes aux moyens de prévention et de soin. C'est pourquoi j'ai décidé d'aider financièrement cette association par le biais de ma réserve parlementaire. Encourager de telles actions sur le dépistage précoce du cancer du sein, c'est aussi lutter plus efficacement contre la maladie !



Le changement de majorité au Sénat est l'un de ces grands moments de l'histoire politique de notre pays. Cette alternance est peu tapageuse, à l'image du Sénat. Elle n'en reste pas moins cruciale et symbolique.

A travers ce basculement historique, on perçoit le rejet, la colère même, d'élus de terrain qui sont les premiers témoins – et parfois les premières victimes – de la casse territoriale et sociale à laquelle s'est livrée le gouvernement depuis 2007. Seule ombre au tableau, la part toujours trop faible des femmes dans les effectifs du Sénat.

Néanmoins, en votant avec mes collègues radicaux de gauche en faveur de la candidature de Jean-Pierre Bel à la Présidence du Sénat, je suis fière d'avoir permis l'alternance. Elu ariégeois, viscéralement attaché à son territoire et à ses idéaux, c'est à lui qu'incombe la lourde tâche de faire entendre la voix des territoires, dans le respect de la nouvelle majorité, de ses spécificités et de ses différentes expressions. Connaissant son sens de la diplomatie et du dialogue, je sais qu'il saura se montrer à la hauteur de ses nouvelles responsabilités et moderniser notre institution.

Cette victoire n'est en rien un aboutissement, je la vois plutôt comme l'amorce du changement attendu en 2012. Tout au long de cette nouvelle session parlementaire, comptez sur mon engagement pour continuer à faire obstacle aux projets iniques du gouvernement et pour œuvrer dans une opposition constructive mais ferme, déterminée mais pas dogmatique.

Le vent de l'histoire a soufflé, aussi, autour de la réussite de l'organisation des primaires citoyennes qui ont suscité un fort engouement avec près de 3 millions de votants. L'UMP s'est trouvée désarmée face au succès de ce nouveau mode de désignation imaginé, rappelons-le, par les Radicaux de gauche auteurs d'une

proposition de loi, dès 2006. Ces primaires inédites furent un lieu de débats féconds et permirent, loin des accords d'appareil, de donner à François Hollande, désormais candidat PS-PRG, une dynamique et une légitimité incomparables.

Mieux, ce moment démocratique a contribué à réconcilier les français avec la politique et à leur redonner l'espoir qu'un avenir meilleur est possible. L'attente dans notre pays est grande, il s'agit de ne pas la décevoir.

Françoise Laborde

LE CHIFFRE : 179

Sénateurs ont porté Jean-Pierre Bel à la présidence du Sénat, le 25 septembre dernier. Pour la 1^{ère} fois sous la V^{ème} République, le Sénat bascule à gauche. Une belle victoire !

Aggravation et dégradation

Le ministre de l'éducation a beau répéter, comme pour s'en convaincre, que l'éducation est la priorité du gouvernement, sur le terrain nous constatons une dégradation des conditions d'enseignement.

L'école ne remplit plus ses fonctions de promotion sociale, ni de maillage du territoire. C'est en ce sens que j'ai adressé au ministre deux questions :

Aggravation des inégalités sociales dans le système scolaire

« **J**e rappelle que les PRE (Projets de Réussite Educative) sont la déclinaison concrète et opérationnelle à l'échelon local du programme de réussite éducative issu de la loi de janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Ils s'adressent aux enfants et aux adolescents qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement.

Ce programme, trop méconnu, me semble constituer un élément fondamental de la lutte contre les inégalités sociales dans le système scolaire. Il témoigne d'une nouvelle approche dans la prise en compte des jeunes élèves les plus en difficulté et vient compléter les autres dispositifs éducatifs.

Les PRE favorisent l'épanouissement de l'enfant, sa socialisation, son autonomisation et participent ainsi à sa réussite scolaire.

De nombreuses collectivités territoriales se sont engagées dans ce processus, car elles ont indéniablement un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'une véritable politique locale d'éducation.

Il faut se réjouir que, depuis cinq ans, de nombreux projets se soient développés, aient fait leurs preuves et aient obtenu la reconnaissance des acteurs de la vie éducative : le ministère de l'éducation nationale, les collectivités locales, les écoles, les parents.

Cependant, alors même que les effets de la crise se font de plus en plus sentir sur une population qui se paupérise littéralement, il semble que, depuis plusieurs mois, les moyens alloués à ces projets se réduisent comme peau de chagrin. Certains PRE ont vu leur financement diminuer de plus de 35 % en 2010, et la baisse globale atteindra peut-être 20 % en 2011.

À ce rythme, que restera-t-il de cette dynamique si positive ? Aborder les problématiques des enfants et de leurs parents de manière individuelle a prouvé son efficacité dans la lutte contre les inégalités sociales et l'échec scolaire. C'est pourquoi je vous demande de renforcer ce dispositif en lui donnant les moyens de l'ambition qui le sous-tend. **Le Gouvernement doit s'engager sur le devenir et la pérennisation des projets de réussite éducative.**»

Consultez la réponse sur mon site internet



Dégradation du service public de l'enseignement en zone rurale

J'ai attiré l'attention de M. le Ministre de l'Éducation Nationale sur les conséquences des modifications de la carte scolaire sur l'augmentation des disparités dans la qualité du service public de l'éducation en zones rurales et plus particulièrement en zones de montagne.

Dans le sud de la Haute-Garonne, par exemple, parents d'élèves et enseignants se mobilisent contre le leitmotiv du non-remplacement systématique d'un enseignant sur deux, qui ne tient pas compte des caractéristiques géographiques des territoires. En effet, confrontés à cette logique purement comptable, les CDEN (Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale) se trouvent contraints de fermer des classes, le plus souvent dans les zones les moins peuplées.

Cette politique est désastreuse en matière d'aménagement du territoire, particulièrement dans des départements comme la Haute-Garonne où coexistent des zones urbaines en développement et de vastes zones rurales. La dernière enquête PISA a démontré l'accroissement des inégalités scolaires dans notre pays ; dans ce contexte, j'ai demandé quels outils l'État envisageait de mettre en place pour prendre en compte les spécificités des zones rurales et de montagne dans le déploiement du service public de l'éducation ? **Pour ces dernières, la suppression d'une classe ou la fermeture d'une école équivaut à la dévitalisation d'un territoire.**

Question toujours en attente de réponse de la part du Ministère

Toujours sur le métier tu remettras ton ouvrage... C'est malheureusement vrai pour la bataille de la parité, encore loin d'être gagnée en France et ... au Sénat. Inutile d'aller bien loin pour illustrer ce triste constat. Alors qu'avant les élections sénatoriales du 25 septembre dernier, le Sénat comptait 80 élues pour 343 postes de sénateurs, nous ne sommes plus que 77 sénatrices sur les 348 membres de la Haute-As-

semblée, soit 22%. Ce chiffre reflète la stagnation de la parité dans notre société ces dernières années : précarisation sur le marché de l'emploi, inégalités en termes de salaires, de carrières professionnelles et de retraites, présence ultra minoritaire dans les conseils d'administration et partage très déséquilibré des tâches ménagères.

Ce n'est pourtant pas faute de combativité. Encore récemment, la Délégation aux Droits des Femmes et

à l'Égalité des Hommes et des Femmes du Sénat, dont je suis vice-présidente, alertait les parlementaires sur les régressions contenues dans la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Elle enterre la parité dans le processus d'élection du conseiller territorial ! L'abrogation de la loi permettra d'y remédier. Loin de me décourager, cette situation m'incite à davantage de pugnacité.

BILAN DDF 2010/2011

Si vous aussi vous tenez à vous mobiliser pour cette cause difficile mais exaltante, je tiens à votre disposition sur simple demande, le bilan des actions de la DDF (Délégation aux Droits des Femmes) pour la session parlementaire 2010/2011. Nous devons rassembler nos forces pour

donner un nouvel élan à la parité, qui sera j'en suis convaincue, un facteur déterminant de la victoire de la gauche lors de l'élection présidentielle en mai 2012. Les candidats de gauche s'y sont engagés ! Pour ma part, je continue à me battre pour que cède le plafond de verre !

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Retrouvez sur mon site internet
l'intégralité de mes questions au Gouvernement :

Rôle de l'école dans l'initiation des enfants à l'utilisation d'Internet

Orientation de la politique fiscale de la France

L'évolution et les perspectives du secteur des services à la personne

Difficultés rencontrées par le personnel enseignant pour obtenir une mutation

Réduction nécessaire du taux de TVA pour les associations sociales et à but humanitaire



*Françoise Laborde
et Jean-Pierre Bel
le nouveau Président du Sénat.*

VENREDI 16 SEPTEMBRE 25 ans de l'ADIM



C'est avec plaisir que je me suis rendue au siège de l'Association Départementale des Infirmes Moteurs pour célébrer son 25^{ème} anniversaire et assister à la présentation du projet AMES, concept de résidence adaptée à l'accueil

des personnes à mobilité réduite.

Le travail et l'investissement des bénévoles n'a pas de prix ! c'est le moteur de toute activité associative.

A mon sens, il n'est rien de plus noble que de donner son temps pour les autres. En cette période où les institutions répondent de moins en moins faute de crédits, l'action des associations comme l'ADIM est primordiale.

Information : <http://a.d.i.m.free.fr/>

LUNDI 19 SEPTEMBRE Débat Sciences Po



Avec mes collègues sénateurs Jean-Jacques Mirassou et Alain Chatillon, j'ai participé au débat organisé par l'association d'étudiants de Sciences-Po Toulouse sur les enjeux des élections sénatoriales.

Cette manifestation inédite a rencontré un réel succès

auprès des étudiants. Une expérience à renouveler de l'avis de tous !

SAMEDI 15 OCTOBRE AMF 31 et réforme des collectivités territoriales



Samedi 15 octobre s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'AMF 31 à Portet-sur-Garonne. L'intercommunalité était au cœur des échanges. De nombreux élus ont exprimé leur inquiétude face à l'avancement du Schéma de Coopération Intercommunale piloté par le Préfet.

Devant la crainte suscitée par cette rationalisation des structures intercommunales menée à marche forcée, le Président Jean-Louis Puisségur a proposé au vote de l'assemblée une motion demandant un moratoire à l'application de la loi portant réforme des collectivités territoriales. Cette démarche va dans le même sens que celle initiée par Jean-Pierre Bel, nouvellement élu Président du Sénat, qui a également demandé la suspension du processus de réforme de l'intercommunalité.

C'est avec plaisir que je vous retrouverai les 22, 23 et 24 novembre à l'occasion du 94^{ème} congrès de l'AMF qui aura pour thème « Le maire, l'intérêt général et le citoyen ».

À VOS AGENDAS

- PJJ relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé,
- PPL visant à instaurer la scolarité obligatoire à trois ans,
- PJJ financement de la sécurité sociale pour 2012,
- Questions cribles sur la Désindustrialisation,
- PPL relative à l'abrogation du conseiller territorial,
- PJJ de Finances pour 2012.
- Examen en séance de la PPL que j'ai déposée visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées en charge de la petite enfance et à assurer le principe de laïcité (n° 56 2011-2012).



Mon agenda, interventions en séance, en commission, questions au Gouvernement, communiqués de presse, réunions thématiques, visites du Sénat, rencontres avec les élus en Haute-Garonne, conférences, dossiers économiques et sociaux du département, ...
Retrouvez l'intégralité sur mon site Internet :

www.francoiselaborde.fr



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information